

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

ESPACE FORMALITES

47 Rue de l'Oratoire
B.P. 90043
14006 CAEN CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 88 B 225 / 2005-A-2190

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CAEN certifie qu'il a reçu le 20/07/2005,

P.V. des décisions de l'associé unique du 03/06/2005
- Changement de Président

Concernant la société

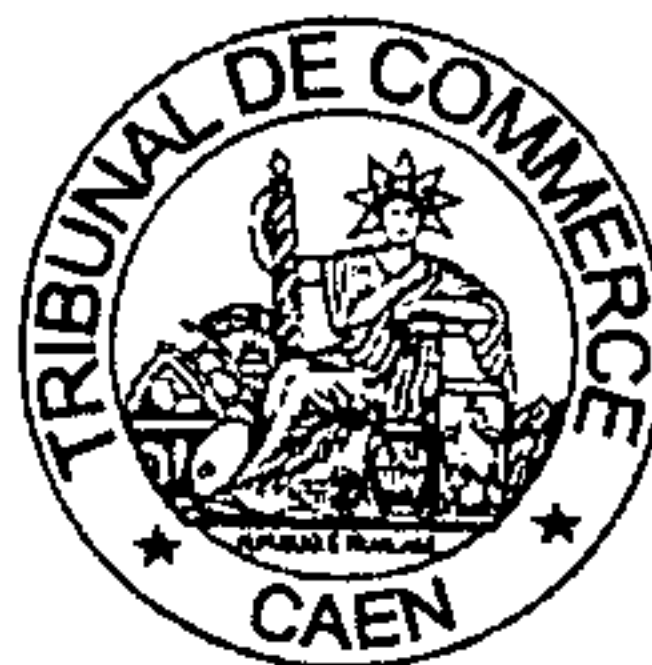
GENEDIS
Société par actions simplifiée
Route de Paris
Zone Industrielle
14120 MONDEVILLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-2190 le 20/07/2005

R.C.S. CAEN 345 130 512 (88 B 225)

Fait à CAEN le 20/07/2005,

Le Greffier



GENEDIS

SAS au capital de 3.660.000 euros
Siège Social : Z.I. Route de Paris
14120 MONDEVILLE

345 130 512 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 03 JUIN 2005
--

La soussignée :

- **ACTIS SNC**,
propriétaire de.....
représentée par Romain SELLIER,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

DÉPÔT DU :
20 JUL. 2005
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

240.000 actions

En sa qualité de seul associé détenant la totalité des actions composant le capital social de la société GENEDIS,

Monsieur **Gérard DOREY** intervenant également aux présentes,

Après avoir :

➤ indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A décidé ce qui suit :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur William KOEBERLE de ses fonctions de Président à compter ce jour, nomme, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Gérard DOREY, domicilié à LEVALLOIS PERRET (92300) – 26 Quai Michelet, en qualité de nouveau Président de la société.

Le Président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions sauf décision ultérieure contraire des associés.

Monsieur Gérard DOREY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée.

SECONDE DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au Président, à Monsieur Jean-Claude LE NECHET et à Mademoiselle Carine ZIMOLONG, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal ...);
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffé, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et par le nouveau Président.

Fait à Mondeville, le 03 Juin 2005 à 10 heures.

ACTIS SNC
Associé unique

Gérard DOREY
Nouveau Président

POUR COPIE CONFORME

